

DECISION DU MAIRE EN DATE DU 18 OCTOBRE 2022

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal du 28.05.2020 visée en Préfecture le 03.06.2020 ;
- Vu l'arrêté de délégation de fonction et de signature de M. MEDILI, Adjoint au Maire en date du 02.06.2020 ;
- Vu l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique ;
- Vu la consultation lancée pour la fourniture d'agrégats pour la construction des infrastructures routières et la fourniture de chlorure de sodium de classe B.
- Vu l'avis favorable de la Commission d'Achat réunie le 11 octobre 2022 ;
- Considérant qu'à l'issue de la consultation la proposition de la SAS ROCK (68055 MULHOUSE) pour le lot n°2 est apparue comme économiquement la plus intéressante pour la commune.

DÉCIDONS

Article 1 :

Il est conclu un accord-cadre à bon de commandes pour la Fourniture d'agrégats pour la construction des infrastructures routières et fourniture de chlorure de sodium de classe B, lot n°2 : Fourniture de chlorure de sodium de classe B avec la SAS ROCK (68055 MULHOUSE).

Article 2 :

Le lot n°2 de l'accord-cadre à bon de commandes est conclu pour la Ville de Gap selon :

- un seuil maximum de 73 500 € HT ;
- une durée ferme de 24 mois.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget général.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services Techniques et Monsieur le Directeur du Service Voirie sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 18 OCTOBRE 2022

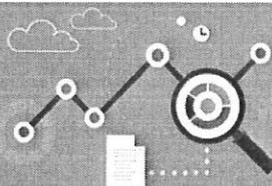
Le Maire-Adjoint

Vincent MEDILI

Transmis en Préfecture le : 18.10.2022.

Publié ou notifié le : 18.10.2022.





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE GAP (05)

Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Actes individuels
Numéro de l'acte :	D2022_10_393
Date de la décision :	2022-10-18 00:00:00+02
Objet :	MAPA 2 - Accord-cadre à bon de commandes pour la Fourniture d'agrégats pour la construction des infrastructures routières et fourniture de chlorure de sodium de classe B, lot n°2 : Fourniture de chlorure de sodium de classe B avec la SAS ROCK (68055 MULHOUSE).
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-210500617-20221018-D2022_10_393-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
005-210500617-20221018-D2022_10_393-AI-1-1_0.xml	text/xml	1086
Nom original :		
D_11568.pdf	application/pdf	51796
Nom métier :		
99_AI-005-210500617-20221018-D2022_10_393-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	51796

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	18 octobre 2022 à 17h05min59s	Dépôt initial
En attente de transmission	18 octobre 2022 à 17h05min59s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	18 octobre 2022 à 17h06min51s	Transmis au MI
Acquittement reçu	18 octobre 2022 à 17h07min00s	Reçu par le MI le 2022-10-18